



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

gendarmerie et police

Question écrite n° 127472

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration sur la coordination entre polices municipales et forces de l'ordre nationales. Un décret paru au *Journal officiel* le 4 janvier 2012 prévoit la coordination entre police municipale, la police nationale et la gendarmerie nationale par l'établissement de conventions types. Il souhaiterait qu'il lui apporte des précisions sur la mise en oeuvre de ce dispositif.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 127472

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 janvier 2012, page 907

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)